# Champs de compétences des personnes ressources de l'école concernant la prise en charge des élèves en difficulté de comportement

## Coéducation avec les parents d'élèves (dialogue, conseil, accompagnement)

### IEN

- Validation des propositions formulées par l'équipe éducative (éventuel aménagement de la scolarité de l'élève, mise en place de dispositifs spécifiques)
- Participation (selon le contexte) aux différentes réunions de conseil des maîtres ou de l'équipe éducative
- Aide à la circulation de l'information entre les différents partenaires

### Conseiller pédagogique

- Aide à l'analyse des difficultés et dans la mise en œuvre des dispositifs ( sur demande)
- Proposition des dispositifs d'aide et de soutien
- Mise à disposition des enseignants des informations ou expériences déjà conduites
- Participation (selon le contexte) aux différentes réunions de conseil des maîtres ou de l'équipe éducative

### Directeur d'école

- Garant des dispositifs de suivi en direction des élèves, il est le «maillon» de la chaîne administrative, pédagogique et relationnelle.
- Organisation et animation des réunions d'équipe éducative
- Dialogue avec les parents d'élèves
- Coordination du suivi de l'élève / coopération avec les différents partenaires.

### Professeur des écoles

- Repérage et analyse des difficultés observées
- Dialogue avec l'élève et sa famille
- Transmission de l'information aux personnels du RASED
- Élaboration du PPRE, en collaboration avec les parents et les différents partenaires.
- Suivi et évaluation des dispositifs mis en œuvre

### Personnels RASED

<u>Le psychologue scolaire et les maîtres spécialisés</u>

- répondent à la demande d'aide formulée par le professeur,
- observent et rencontrent l'élève,
- établissent un diagnostic ,
- participent avec le professeur à la conception d'une réponse pédagogique (type PPRE),
- rencontrent les parents,
- assurent éventuellement une prise en charge adaptée aux besoins de l'élève,
- participent aux réunions de suivi de l'élève

### Infirmière scolaire

- Accueil des élèves
- Écoute et soutien
- Repérage des difficultés d'adaptation et d'apprentissage
- Surveillance de l'état de santé des élèves
- Analyse de la situation en lien avec les parents
- Repérage des élèves en mal-être ou en souffrance psychique
- Surveillance et observation des troubles du comportement
- Orientation vers médecins, spécialistes, autres professionnels de santé

Actions menées dans le respect du <u>secret médical</u>

### Médecin scolaire

- Repérage et dépistage des pathologies sous-jacentes
- Évaluation médicale en lien avec les parents
- Orientation vers les structures de soins appropriées et les structures MDPH
- Coordination avec les médecins spécialistes extérieurs
- Mise en place des adaptations scolaires adéquates (PAI, APAD, CNED,...)
- Suivi médical des situations

Actions menées dans le respect du <u>secret médical</u>

### Conseillère technique Service social

- Écoute
- Conseil
- Aide à l'analyse des situations
- Aide à la formulation
- Aide à la rédaction des rapports
- Orientation vers les services sociaux appropriés
- Intervention / formation auprès des personnels
- Intervention auprès des élèves

### Enseignant référent

- Accueil et information de l'élève porteur de handicap et de sa famille
- Accompagnement de l'élève porteur de handicap et de sa famille
- Contribution à l'évaluation des besoins particuliers des élèves
- Contribution à l'élaboration du PPS, validé par la MDPH
- Suivi du PPS au travers de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
- Information et accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives

## Stratégie commune de prise en charge de l'élève en difficulté de comportement